

Commissariat aux langues officielles

2019-2020

**Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019**

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

Mandat et programmes

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat) appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui a trait à l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat figurent dans le [Plan ministériel de 2019-2020](#) et dans le Budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2019-2020. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

Changements importants aux autorisations

Au 30 septembre 2019, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont augmenté de 0,4 million de dollars soit de 2 % par rapport à l'exercice précédent suite aux augmentations de salaire négociées par le Conseil du Trésor et la réception d'une affectation bloquée. Ceci inclut également une augmentation des autorisations législatives budgétaires reliées au régime d'avantages sociaux des employés.

Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé 45 % (10,1 millions de dollars) de ses autorisations en date du 30 septembre 2019, dont 83 % (8,4 millions de dollars) sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses à ce jour ont augmenté de 0,6 millions de dollars soit de 6% comparativement au même trimestre de l'an dernier. Cette augmentation est principalement due au renouvellement du cycle de vie du matériel informatique du Commissariat.

Risques et incertitudes

Les risques dont le Commissariat devait tenir compte étaient liés à des facteurs associés à son contexte de fonctionnement. Les risques liés aux modifications aux priorités organisationnelles, aux processus et aux objectifs ainsi qu'à la réputation du Commissariat pour soutenir son mandat pouvaient être considérés comme des menaces mais aussi comme des opportunités.

Modifications aux priorités opérationnelles, aux processus et aux objectifs

En 2018-2019, l'organisation a terminé l'exercice de vision pour les sept prochaines années (Vision 2025). À la suite de cet exercice, le commissaire a défini les champs d'intervention (les axes) sur lesquels son attention sera portée dans les prochaines années ainsi que les moyens avec lesquels le Commissariat peut avoir une influence continue sur la dualité linguistique dans les institutions fédérales et au sein de la société canadienne afin d'assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle.

Le plan stratégique 2019-2025 du Commissariat est constitué des axes de Vision 2025 et tient compte des changements éventuels aux priorités organisationnelles découlant des rapports des intervenants externes et des changements à la réglementation.

La carte stratégique Vision 2025 assure la flexibilité du Commissariat en établissant ses activités principales dans le cadre du processus de planification stratégique afin de s'adapter à ces changements organisationnels.

Réputation du Commissariat pour soutenir son mandat

En 2018-2019, l'organisation a terminé l'exercice de vision pour les sept prochaines années (Vision 2025). À la suite de cet exercice, le commissaire a défini les champs d'intervention (les axes) sur lesquels son attention sera portée dans les prochaines

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

années ainsi que les moyens avec lesquels le Commissariat peut avoir une influence continue sur la dualité linguistique dans les institutions fédérales et au sein de la société canadienne afin d'assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle.

Un comité d'affaires des directeurs a été créé pour analyser les enjeux sur les langues officielles et proposer des stratégies d'intervention.

Le Commissariat a finalisé le développement du Modèle de maturité des langues officielles (MMLO). Il permet d'avoir un regard plus intégré et horizontal sur les langues officielles. Les institutions qui utiliseront le MMLO seront mieux outillées pour cerner leurs forces et leurs faiblesses en matière de langues officielles selon des exemples concrets, pourront déterminer la marche à suivre pour mieux intégrer les langues officielles dans leurs processus décisionnels et opérationnels et mieux respecter leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le lancement de l'outil a eu lieu en juin 2019.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement et aux programmes au cours du trimestre.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Raymond Théberge
Commissaire aux langues officielles

Eric Trépanier, CPA, CGA
Dirigeant principal des finances

Gatineau, Canada
Le 20 novembre 2019

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

État des autorisations (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1- Dépenses du programme	20 325	4 562	8 931	20 031	4 191	8 422
Autorisations législatives budgétaires	2 306	576	1 153	2 181	546	1 091
Autorisations budgétaires totales	22 631	5 138	10 084	22 212	4 737	9 513
Autorisations totales	22 631	5 138	10 084	22 212	4 737	9 513

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

(en milliers de dollars)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépensées au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Dépensées au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	17 630	4 021	8 448	16 532	3 977	8 186
Transports et communications	750	146	201	739	110	207
Information	300	39	67	227	9	45
Services professionnels et spéciaux	2 801	463	655	3 577	536	757
Location	400	12	101	341	51	194
Réparation et entretien	200	42	42	227	6	31
Services publics, fournitures et approvisionnements	150	16	46	114	13	39
Acquisition de matériel et d'outillage	400	399	524	454	35	53
Autres subventions et paiements	-	0	0	-	-	1
Dépenses budgétaires brutes totales	22 631	5 138	10 084	22 212	4 737	9 513
Dépenses budgétaires nettes totales	22 631	5 138	10 084	22 212	4 737	9 513